



ASSEMBLEE GENERALE
69^{ème} session
Rome, 1^{er} décembre 2011

UNIDROIT 2011
A.G. (69) 11
Original: anglais
Décembre 2011

RAPPORT

(préparé par le Secrétariat d'UNIDROIT)

<i>Sommaire</i>	<i>Pour l'information des membres de l'Assemblée Générale</i>
<i>Action demandée</i>	<i>Aucune</i>
<i>Documents connexes</i>	<i>Aucun</i>

Table des matières

1. Ouverture de la session par le Président d'UNIDROIT et par le Président de l'Assemblée Générale pour l'année 2010-2011
2. Nomination du Président de l'Assemblée Générale pour 2011-2012
3. Adoption de l'ordre du jour (A.G. (69) 1 rév.)
4. Exposé sur l'activité de l'Organisation en 2011 (A.G. (69) 2)
5. Rapport de la Commission des Finances sur sa 70^{ème} session (AG/Comm. Finances (70) 9)
6. Modifications définitives du Budget et approbation des Comptes pour l'exercice financier 2010 (A.G. (69) 3)
7. Ajustements au Budget de l'exercice financier 2011 (A.G. (69) 4)
8. Arriérés de contributions des Etats membres (A.G. (69) 5)
9. Situation financière des Etats membres inactifs (A.G. (69) 6)
10. Classement des Etats membres dans le tableau des contributions d'UNIDROIT (A.G. (69) 7)
11. Approbation du projet de Budget pour 2012 et fixation des contributions des Etats membres pour cet exercice financier (A.G. (69) 8)
12. Amendements au Règlement d'UNIDROIT (A.G. (69) 9)
13. Composition de la Commission des Finances pour la période triennale 2012-2014 (A.G. (69) 10)
14. Divers

Point No. 1 de l'ordre du jour: Ouverture de la session par le Président d'UNIDROIT et par le Président de l'Assemblée Générale pour l'année 2010-2011

1. La 69^{ème} session de l'Assemblée Générale s'est tenue au siège d'UNIDROIT le 1^{er} décembre 2011 avec la participation des représentants diplomatiques en Italie de 47 Etats membres et d'un observateur (cf. la liste des participants en Annexe I).

2. Le *Secrétaire Général de l'Institut* a souhaité la bienvenue au nom du Président d'UNIDROIT et a donné la parole au Président sortant de l'Assemblée Générale, S.E. Mme Thenjiwe E. Mtintso, Ambassadeur de la République d'Afrique du sud en Italie.

3. *Ms Mtintso* a indiqué que 2011 avait été une année particulièrement intense et productive pour l'Institut, avec un très grand nombre de réunions à différents niveaux. Pour n'en nommer que quelques-unes, il y avait eu au cours de sa Présidence deux réunions de la Commission des Finances, la 90^{ème} session du Conseil de Direction, la 112^{ème} session du Comité Permanent ainsi qu'une réunion spéciale de l'Assemblée Générale. Par ailleurs, la cinquième session du Comité d'experts gouvernementaux pour la préparation d'un projet de Protocole sur les questions spécifiques aux biens spatiaux à la Convention du Cap relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles s'était tenue en février. Plusieurs séminaires avaient été organisés, en particulier un à l'attention de juristes russes sur l'application pratique des Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international et un autre sur la Loi type sur la location et la location-financement qui avait eu lieu à Beijing. Un colloque très remarqué s'était tenu à Rome sur les aspects de droit privé du financement agricole, qui vient s'ajouter aux activités dans ce domaine d'autres Organisations internationales basées à Rome, plus particulièrement le FIDA et la FAO. Enfin, UNIDROIT avait récemment organisé un séminaire très intéressant pour célébrer le 10^{ème} anniversaire de l'adoption de la Convention du Cap relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles.

4. Mme Mtintso a rappelé son observation faite l'année précédente concernant l'accélération du processus d'interconnexion et du sens de communauté globale et le fait que la crise économique globale avait mis en évidence l'importance et la pertinence des travaux juridiques d'UNIDROIT, en particulier l'assistance apportée au système financier mondial pour trouver des rôles plus neutres et équilibrés qui garantissent la participation de tous les pays, développés et en développement, en utilisant sa grande expertise juridique pour développer de nouveaux cadres juridiques qui répondent aux difficultés posées par un ordre juridique inégal et complexe. Elle avait assisté avec plaisir aux progrès faits en 2011 par le comité d'étude sur les principes et règles sur la compensation des instruments financiers lors de ses réunions en avril et septembre 2011, et s'est montrée confiante sur le fait qu'il poursuivra ses progrès lors de sa troisième réunion en février 2012. De la même façon, elle s'est réjouie de l'attention donnée aux questions relatives aux marchés émergents après la Conférence diplomatique pour l'adoption d'une Convention sur les règles de droit matériel applicables aux titres intermédiés.

Point No. 2 de l'ordre du jour: Nomination du Président de l'Assemblée Générale pour 2011-2012

5. Le *Secrétaire Général de l'Institut* a rappelé qu'il y avait habituellement une rotation de la présidence de l'Assemblée Générale parmi les quatre groupes régionaux d'UNIDROIT et qu'il appartenait par conséquent maintenant aux Etats américains de nommer le nouveau Président pour la période 2011-2012.

6. La *représentante du Mexique* a exprimé sa gratitude au Président sortant et a nommé, au nom de la région Amériques, S.E. M. Juan Manuel Prieto, Ambassadeur de Colombie en Italie. Les représentants du Brésil, du Chili, du Paraguay et de l'Uruguay ont appuyé la proposition.

7. *L'Assemblée Générale a nommé par acclamation, S.E. M. Juan Prieto, Ambassadeur de la République de Colombie en Italie, Président pour la période 2011-2012.*

Point No. 3 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour (A.G. (69) 1 rév.)

8. *L'Assemblée Générale a adopté l'ordre du jour proposé (cf. Annexe II).*

Point No. 4 de l'ordre du jour: Exposé sur l'activité de l'Organisation en 2011 (A.G. (69) 2 rév)

9. Le *Secrétaire Général de l'Institut* a présenté ce point de l'ordre du jour en se référant au document A.G. (69) 2. Il a rappelé qu'une copie préliminaire du rapport annuel de l'Institut avait été distribuée à l'Assemblée Générale l'année précédente pour information mais que, suite à la décision du Conseil de Direction lors de sa session de mai 2011, conformément au Règlement d'UNIDROIT, d'inviter à ses réunions les Etats membres non représentés au Conseil, l'Assemblée Générale était maintenant invitée à suivre les travaux du Conseil et n'avait donc plus besoin d'une copie préliminaire. Le Secrétariat avait toutefois préparé un rapport sur l'utilisation des ressources allouées à l'Institut par l'Assemblée Générale au courant de l'année par projet.

10. Outre les diverses activités déjà mentionnées par le Président sortant de l'Assemblée Générale, d'autres progrès avaient également été réalisés en 2011 dans d'autres domaines, notamment la publication et la promotion de la troisième édition des *Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international (2010)* par des représentants du Secrétariat dans diverses réunions. Le Conseil de Direction avait approuvé la transmission du projet de Protocole spatial à une Conférence diplomatique qui se tiendrait à Berlin du 22 février au 9 mars 2012. Il a exprimé la gratitude de l'Institut au Gouvernement allemand qui accueillera cette réunion.

11. Deux réunions avaient eu lieu en 2011 sur les principes et règles sur la compensation des instruments financiers, et une troisième réunion d'experts était prévue pour le mois de février 2012 après quoi le Conseil de direction serait consulté sur l'opportunité de convoquer un comité d'experts gouvernementaux pour compléter ces travaux d'actualité très importants qui faisaient l'objet d'une attention politique de haut niveau comme étant l'un des principaux instruments susceptibles de réduire l'exposition financière des marchés au risque systémique. Quant à la Convention de Genève sur les titres, le Commentaire officiel avait été achevé et le Secrétariat était en train de négocier sa publication avec un éditeur commercial en 2012. Une réunion était également en cours d'organisation pour discuter des principes et des règles susceptibles d'accroître les transactions sur les marchés financiers émergents, qui devrait se tenir à Rio de Janeiro les 27 et 28 mars 2012 à l'invitation de la Commission des valeurs mobilières du Brésil. Enfin, des réunions avaient eu lieu pour examiner de façon plus approfondie les Protocoles du Cap (Rome, 10, 28-29, et 30 novembre 2011); sur la responsabilité civile pour les services fournis par le Système Global de Navigation Satellitaire (Rome, 11 novembre 2011); sur des dispositions modèles sur la protection des biens culturels (projet conjoint UNESCO-UNIDROIT) ((Paris, 14 mars et 29 juin 2011) et sur les aspects de droit privé du financement agricole (colloque organisé à Rome du 8 au 10 novembre 2011 en coopération avec la FAO et le FIDA grâce au soutien généreux de la Fondation américaine de droit uniforme). Malgré le grand nombre d'activités organisées en 2011 avec un budget très serré, on espérait qu'il soit possible de clore l'exercice en ayant dépensé moins que prévu. Le document soumis à l'Assemblée avait été préparé sous forme de tableau et contenait une répartition des contributions extrastatutaires versées par le secteur privé ainsi que des contributions *ad hoc* versées par des Etats membres. Celles-ci avaient représenté environ 10% du budget, chiffre inhabituellement élevé en raison de la contribution allemande au projet sur la compensation.

12. Lors de la discussion qui a suivi, *les représentants notamment des Etats-Unis d'Amérique, du Canada et de l'Italie* ont exprimé leur satisfaction au Conseil de direction pour sa décision de permettre à tous les Etats membres de participer en tant qu'observateurs aux sessions du Conseil de

direction et de recevoir la documentation à l'avance. Le *représentant des Etats-Unis d'Amérique* a en outre félicité le Secrétariat pour la rationalisation des dépenses administratives et de fonctionnement de l'Institut et pour ses efforts en vue d'améliorer les méthodes de travail de l'Institut. Les Etats-Unis étaient tout à fait favorables à la reprise des travaux du Comité sur les marchés émergents ainsi qu'à la poursuite des travaux en matière de compensation tout en se réjouissant de la perspective de travaux en matière de financement agricole. Il a réitéré l'engagement permanent de son pays vis-à-vis d'UNIDROIT et a encouragé les autres Etats membres à faire de même.

13. Le *représentant du Canada* a félicité UNIDROIT pour la finalisation de la troisième édition des Principes d'UNIDROIT et pour ses efforts en vue de leur promotion, et a exprimé un fort soutien aux travaux sur les principes et règles sur la compensation des instruments financiers, sur un guide législatif avec de principes et règles susceptibles d'accroître les transactions sur les marchés financiers émergents, sur les aspects de droit privé du financement agricole, et sur les aspects juridiques de l'entreprise sociale. Le Canada avait toujours été un fort défenseur des principes d'investissement agricole responsable.

14. La *représentante du Royaume-Uni* a indiqué que son pays avait particulièrement apprécié les critères utilisés par le Conseil de direction pour déterminer la priorité aux diverses activités de l'Institut et a exprimé sa satisfaction pour les travaux sur la compensation des instruments financiers et la Convention de Genève sur les titres qui avaient été considérés hautement prioritaires. Elle a également soutenu la poursuite des activités non législatives de l'Institut. Cependant, le Royaume-Uni avait de fortes réserves grandissantes sur la poursuite des travaux pour d'autres Protocoles (matériels d'équipement agricoles, miniers et de construction), ainsi que sur tous travaux futurs sur la responsabilité civile relative aux systèmes de navigation satellitaire. Le Royaume-Uni demandait instamment au Conseil de direction de prendre une décision sur la futur de ces projets plutôt que de la reporter d'une année encore.

15. Le *représentant de l'Italie* a remercié le Secrétariat pour ses efforts pour maintenir une charge de travail lourde tout en définissant les activités de l'Institut et en améliorant l'utilisation de ses ressources. Le Gouvernement italien a également exprimé sa gratitude aux Organisations qui avaient donné des ressources extrastatutaires pour aider à financer les activités d'UNIDROIT.

16. *L'Assemblée Générale a pris note de l'exposé du Secrétaire Général avec intérêt.*

Point No. 5 de l'ordre du jour: Rapport de la Commission des Finances sur sa 70^{ème} session (AG/Comm. Finances (70) 9)

17. *L'Assemblée Générale a pris note avec intérêt du rapport de la Commission des Finances sur sa 70^{ème} session et exprimé sa satisfaction à la Commission pour le travail accompli.*

Point No. 6 de l'ordre du jour: Modifications définitives du Budget et approbation des Comptes pour l'exercice financier 2010 (A.G. (69) 3)

18. Le *Secrétaire Général de l'Institut* a présenté ce point de l'ordre du jour en se référant au document A.G. (69) 3. L'Assemblée Générale avait l'habitude d'approuver les Comptes de l'année précédente lors de sa session annuelle, ainsi que toute modification au budget qui avait déjà été dépensée en totalité. Les Comptes pour 2010 montraient que les dépenses avaient été moindres que les sommes allouées, non pas parce que le Secrétariat avait surestimé ses exigences à l'origine, mais parce qu'il avait adhéré à une politique de prudence et avait limité les frais généraux lorsque cela avait été possible. Les ressources totales pour 2010 avaient été très inférieures aux prévisions initiales en raison du défaut de paiement de contributions, mais l'exercice 2010 s'était néanmoins terminé sans solde négatif en raison de paiements effectués en 2010 au titre du budget 2011.

19. *L'Assemblée Générale a pris note du fait qu'il n'était pas nécessaire d'apporter des modifications définitives au Budget 2010 et a approuvé les Comptes pour 2010.*

Point No. 7 de l'ordre du jour: Ajustements au Budget de l'exercice financier 2011 (A.G. (69) 4)

20. Le *Secrétaire Général de l'Institut* a présenté ce point de l'ordre du jour en se référant au document A.G. (69) 4. Tout comme les points suivants de l'ordre du jour, ce sujet a été discuté de façon très approfondie par la Commission des Finances. La situation relative aux ajustements budgétaires pour 2011 ressemblait à de nombreux égards à celle de 2010. On s'attendait à un manque de ressources, certains Etats n'ayant pas payé leurs contributions pour 2011 au 1^{er} décembre. Par prudence et comme l'année passée, le Secrétariat avait à nouveau entrepris de limiter les dépenses le plus possible en 2011, en économisant sur les voyages, les acquisitions pour la Bibliothèque, etc. Il y a eu en 2011 une dépense extraordinaire qui a concerné un litige avec un membre du personnel, réglé par le Tribunal administratif. Le montant alloué au demandeur (environ 10% de la somme demandée) pourrait devoir être prise du fond de roulement en tant que dépense imprévue. Une autre dépense additionnelle avait été nécessaire pour remplacer temporairement un employé à la suite d'un accident.

21. *L'Assemblée Générale a approuvé les ajustements au Budget 2011.*

Point No. 8 de l'ordre du jour: Arriérés de contributions des Etats membres (A.G. (69) 5)

22. Le *Secrétaire Général de l'Institut* a présenté ce point de l'ordre du jour en se référant au document A.G. (69) 5, présenté pour la première fois sous forme de tableau avec des notes indiquant l'origine des arriérés. Il a indiqué que si le montant total pouvait paraître important, il n'était en fait dû qu'à la situation d'un seul Etat membre, la Bolivie, et cette question serait traitée séparément dans le point suivant de l'ordre du jour. Indépendamment de cela, le niveau total des arriérés en 2010 s'était élevé à une somme relativement gérable de € 74.000. Si ce montant correspondait grossièrement à un poste des services généraux au sein du Secrétariat, il n'y avait pas de raison d'être indument préoccupés car les arriérés des Etats membres étaient habituellement tôt ou tard réglés.

23. *L'Assemblée Générale a pris note des mesures entreprises par le Secrétariat pour réduire les arriérés de contributions de certains Etats membres.*

Point No. 9 de l'ordre du jour: Situation financière des Etats membres inactifs (A.G. (69) 6)

24. Le *Secrétaire Général de l'Institut* a présenté ce point de l'ordre du jour en se référant au document A.G. (69) 6. Il a rappelé que le terme « Etats membres inactifs » était apparu pour la première fois en 1999 pour distinguer un groupe d'Etats membres qui avaient payé une contribution avant d'avoir des arriérés d'un autre groupe d'Etats de longue date qui étaient devenus membres avant l'introduction d'un système de contributions en 1964 et qui n'avaient jamais ratifié l'article 16 du Statut organique, jamais payé la contribution statutaire introduite par cet article, jamais proposé de candidats pour le Conseil de direction ou participé aux sessions de l'Assemblée Générale. L'un de ces Etats, la Bolivie, avait en fait exprimé le souhait de réactiver son statut d'Etat membre et une solution *ad hoc* avait été trouvée avec ce pays pour la reprise des paiements qui avaient malheureusement cessé par la suite.

25. Les autres Etats membres dans une situation similaire étaient le Nicaragua, Cuba et l'Iraq, ainsi que le Paraguay qui venait d'exprimer lui aussi le souhait de réactiver son statut d'Etat membre. La Commission des Finances avait été saisie de la question et proposé au Paraguay de payer deux années en totalité et, après avoir payé quatre années, de lui redonner son statut à part entière. Il s'agissait de conditions plus dures que celles imposées à l'origine à la Bolivie mais elles avaient été estimées nécessaires vu le précédent non satisfaisant de ce pays. La Commission des Finances avait

récemment repris la question de la Bolivie et recommandé que l'Assemblée Générale applique la Résolution adoptée lors de sa 58^{ème} session en 2004, avec pour résultat que la Bolivie ne serait plus invitée aux réunions de l'Institut et que la contribution bolivienne ne serait plus considérée dans le budget. Concernant le Paraguay, la Commission a recommandé qu'aussitôt que le Paraguay indiquerait formellement à l'Organisation sa volonté de participer pleinement et de remplir ses obligations financières, il devrait reprendre sa place en tant qu'Etat membre à part entière.

26. Le Secrétariat avait par la suite reçu une Note verbale de l'Ambassade de Bolivie à Rome indiquant que la question avait été examinée par les autorités de La Paz et demandant que l'Assemblée Générale diffère toute action en attendant une réponse de la capitale bolivienne. La Commission des Finances avait par conséquent recommandé à l'Assemblée de suspendre toute décision jusqu'à ce que les autorités boliviennes aient eu le temps de réagir, réaction attendue avant la prochaine session de la Commission des Finances en mars 2012.

27. Quant à la situation budgétaire de la Bolivie, le Secrétariat a proposé que, à supposer que le Paraguay continue d'offrir de payer une contribution, la contribution paraguayenne remplacerait, à compter de 2012, celle de la Bolivie puisque les montants étaient identiques. La Bolivie continuerait d'accumuler une dette auprès d'UNIDROIT mais ne participerait plus à la planification budgétaire.

28. La *représentante du Royaume-Uni* a soutenu la proposition visant à ce que le Paraguay reprenne sa place d'Etat membre à part entière et s'est félicité du fait que des discussions étaient en cours avec la Bolivie pour résoudre sa situation. Le Gouvernement du Royaume-Uni appuyait la proposition de cesser de tenir compte de la contribution de la Bolivie lors de l'élaboration du projet de budget de l'Institut, en attendant une solution pour la situation de ce pays. Cette position a été reprise par la *représentante de l'Allemagne* qui a rappelé que son pays avait toujours fortement soutenu tout effort visant à résoudre le problème budgétaire.

29. La *représentante du Paraguay* a exprimé sa gratitude au Secrétariat pour son soutien. Le Paraguay souhaitait activement reprendre sa place d'Etat membre d'UNIDROIT à part entière et faisait tous les efforts possibles pour régulariser sa position selon la procédure proposée.

a) *Bolivia*

30. *L'Assemblée Générale a décidé de répondre favorablement à la demande du Gouvernement de Bolivie de différer toute action portant à la suspension de ses avantages liés à l'adhésion à l'Institut en vertu de la Résolution (58) 1 afin de permettre à ce Gouvernement de réexaminer la question.*

31. *L'Assemblée Générale a cependant décidé que le Secrétariat ne devrait plus tenir compte, dans la préparation des budgets futurs, des contributions dues au budget de l'Institut par le Gouvernement de Bolivie.*

b) *Paraguay*

32. *L'Assemblée Générale a pris note de l'intention manifestée par le Gouvernement du Paraguay de régler l'intégralité de ses obligations financières à l'égard de l'Institut afin de réacquies ses droits en tant qu'Etat membre d'UNIDROIT lorsqu'il aura versé sa contribution au budget d'UNIDROIT pendant quatre années consécutives.*

33. *L'Assemblée Générale a également décidé que la contribution du Gouvernement du Paraguay devrait remplacer celle du Gouvernement de Bolivie dans le tableau des contributions d'UNIDROIT.*

Point No. 10 de l'ordre du jour: Classement des Etats membres dans le tableau des contributions d'UNIDROIT (A.G. (69) 7)

34. Le *Secrétaire Général de l'Institut* a présenté ce point de l'ordre du jour en se référant au document A.G. (69) 7. Il a rappelé que l'Assemblée Générale avait, lors de sa session précédente, entériné une proposition soumise par le Canada visant à charger la Commission des Finances de mettre à jour le tableau des contributions de l'Institut. Bien que l'article 16 du Statut organique prévoyait une telle révision tous les trois ans, la dernière mise à jour avait eu lieu en 2004. La Commission des Finances avait examiné cette question lors de ses sessions de mars et d'octobre 2011 en fondant ses discussions sur les critères de classement des Etats membres dans le tableau de contributions de l'Institut approuvés par l'Assemblée Générale lors de sa 52^{ème} session en 1998 qui avait introduit un système divisant les Etats membres d'UNIDROIT en huit catégories (plus une catégorie spéciale constituée du Saint Siège et de Saint Marin), chacune correspondant à un certain pourcentage de contribution au budget de l'Organisation des Nations Unies. La proposition soumise par la Commission des Finances était de ne pas changer le système lui-même, mais de l'aligner sur le tableau des contributions actuel des Nations Unies et de déterminer si cela entraînerait des modifications, des mouvements dans d'autres catégories et des ajustements correspondants des niveaux de contribution. La Commission des Finances avait conclu que 16 Etats membres d'UNIDROIT devraient être placés dans une catégorie supérieure et trois dans une catégorie inférieure. Elle a demandé au Secrétariat d'informer les pays concernés et de les inviter à formuler des observations. Elle a également demandé au Secrétariat d'essayer d'obtenir l'accord des Etats qui pourraient être reclassés dans une catégorie inférieure de rester dans la catégorie actuelle. Parmi les trois pays concernés, la Fédération de Russie avait spontanément annoncé qu'elle ne souhaitait pas changer de catégorie, l'Afrique du sud avait également accepté de maintenir le *status quo* et l'Argentine avait fait savoir qu'elle n'était malheureusement pas en mesure de renoncer à son reclassement dans une catégorie inférieure.

35. La Commission des Finances invitait par conséquent l'Assemblée Générale à procéder sur la base de l'article 16 du Statut organique qui prévoyait que les modifications du tableau des contributions devaient être approuvées par l'Assemblée Générale et à adopter le projet de Résolution 1/2011 pertinent qui recommandait le reclassement des Etats membres sur la base du tableau des contributions de l'Organisation des Nations Unies. Toute réclamation que les Etats pourraient souhaiter faire devrait se faire dans le cadre de l'article 16.

36. Dans la discussion qui a suivi, un certain nombre de délégués ont déclaré que leurs Gouvernements n'étaient pas en mesure à ce stade de supporter les conséquences financières d'un reclassement dans une catégorie supérieure et se sont par conséquent opposés à l'adoption du projet de Résolution 1/2011. Il s'agissait des Gouvernements de l'*Espagne*, du *Portugal* et de la *Roumanie*.

37. Plusieurs délégations se sont exprimées en faveur de la proposition et ont accepté le reclassement. Il s'agissait du *Brésil*, du *Chili*, du *Canada*, de la *Chine*, de l'*Irlande*, du *Mexique*, du *Royaume-Uni* et de la *Turquie*. Le *représentant du Canada* a souligné qu'une telle révision était nécessaire de puis longtemps et si le Secrétariat avait fait un excellent travail ces dernières années pour limiter les dépenses autant que possible, l'Institut avait besoin d'une situation financière stable à long terme. Le *représentant de la Chine* a indiqué qu'il fallait prévoir que lorsque les modifications proposées pourraient devenir effectives, il pourrait y avoir une révision législative au plan national. Le *représentant de la République de Corée* a indiqué que le Ministère coréen des Finances n'avait pas accepté pour le moment le reclassement de son pays mais que le Ministère des affaires étrangères et du commerce poursuivrait son œuvre de persuasion. D'un point de vue procédural, la *représentante du Brésil* a suggéré que l'Assemblée Générale adopte le projet de Résolution dans sa forme actuelle en laissant de côté les cas spécifiques qui pourraient être traités l'année suivante.

38. Le *représentant de l'Italie* a indiqué que, sous réserve de vérification, il comprenait la situation comme étant qu'aucune réclamation ne pouvait être soulevée avant que l'Italie, en tant que Dépositaire du Statut organique d'UNIDROIT, n'ait formellement notifié aux Etats membres l'adoption de la Résolution. Le *représentant de l'Espagne* a partagé cette interprétation et a demandé si, dans ces circonstances, le budget pour 2012 pouvait être valablement adopté tel que proposé. La pose de réflexion porterait l'Institut au budget pour 2012 et il s'est demandé si le projet de budget pour 2012 ne devrait pas être modifié en conséquence, en attendant des réclamations formelles au reclassement. Il a demandé que la question soit soumise à un vote.

39. Le *Secrétaire Général de l'Institut* a indiqué que le Secrétariat interpréterait les diverses déclarations comme une indication de l'intention de certains Etats membres de faire usage de la possibilité envisagée par l'article 16 du Statut organique. Il avait cependant également pris note des positions d'autres Etats membres qui avaient accepté ou n'avaient pas objecté au reclassement. Le Secrétariat, comme par le passé, essaierait de contenir les dépenses en 2012 du montant correspondant à ce qu'aurait été l'augmentation des contributions des pays qui avaient déjà indiqué leur intention de recourir à la procédure prévue à l'article 16 du Statut organique.

40. Le *Président de l'Assemblée* a demandé de procéder à un vote à mains levées sur le projet de Résolution (69) 1.

41. *L'Assemblée Générale a adopté, par 38 votes en faveur, un vote contraire et sept abstentions, la Résolution (69) 1 (cf. Annexe III), ainsi que le tableau révisé des contributions des Etats membres autres que le Gouvernement de l'Italie, conformément à l'article 16(4) du Statut organique d'UNIDROIT.*

42. *Il a été décidé que les Etats membres qui n'avaient pu voter en faveur du projet de Résolution – et par conséquent de leur reclassement dans le tableau des contributions d'UNIDROIT – pourraient, après que le Gouvernement de l'Italie, en sa qualité de Dépositaire du Statut organique d'UNIDROIT, aura notifié la Résolution aux Etats membres, faire valoir leurs réclamations conformément à l'article 16(6) du Statut organique d'UNIDROIT et que ces réclamations seraient examinées par l'Assemblée Générale lors de sa 70^{ème} session.*

Point No. 11 de l'ordre du jour: Approbation du projet de Budget pour 2012 et fixation des contributions des Etats membres pour cet exercice financier (A.G. (69) 8)

43. Le *Secrétaire Général de l'Institut* a présenté ce point de l'ordre du jour en se référant au document A.G. (69) 8. Le projet de budget pour 2012, qui avait fait l'objet d'un long débat au sein du Conseil de Direction, du Comité Permanent et de la Commission des Finances, prévoyait une augmentation modeste des dépenses pour les comités d'experts et pour les coûts d'entretien. La principale augmentation prévue concernant le personnel car deux postes importants devaient être pourvus en raison de départs à la retraite. La décision effective de pourvoir ces deux postes dépendant en fait, en premier lieu, du niveau de ressources disponible qui, à son tour dépendait de la décision finale sur le reclassement des Etats membres après le dépôt éventuel de réclamations en vertu de l'article 16 du Statut organique et, en second lieu, des conditions effectives de recrutement qui seraient discutées au un point de l'ordre du jour pertinent.

44. La *représentante de la Colombie* a remercié le Secrétariat mais a indiqué que, si des ressources supplémentaires étaient indéniablement nécessaires, la Colombie estimerait difficile, pour des raisons d'ordre procédural, d'appliquer l'ajustement de sa contribution en 2012. Elle a proposé que l'Assemblée accepte que les effets financiers des modifications apportées au classement des Etats membres dans le tableau des contributions soient mises en œuvre à compter de 2013 pur permettre aux Etats membres de compléter les procédures internes nécessaires. Le représentant de l'Espagne s'est associé à cette position. La *représentante de la Colombie* a également suggéré d'introduire une

politique de "rabais en cas de paiement rapide" qui était un système d'incitation qui avait déjà fait ses preuves dans le contexte de l'Organisation des Etats américains.

45. Le *représentant du Canada* a rappelé que son pays était en faveur du principe de croissance zéro des budgets annuels des Organisations internationales et appréciait les efforts entrepris par le Secrétariat pour maintenir les dépenses sous contrôle jusqu'à ce que l'on s'assure du financement suffisant et permanent. Il a également apprécié le fait qu'UNIDROIT ait maintenu le niveau des unités de contributions de l'an 2000 ainsi que les efforts du Secrétariat pour trouver de nouveaux financements privés et récupérer les arriérés de paiement des Etats membres (cf. Annexe IV). Le Canada reconnaissait la nécessité de disposer de plus de personnel et espérait, si les ressources le permettaient, que le processus de recrutement commencerait bientôt. Enfin, le Canada a demandé s'il y avait des éléments nouveaux concernant la stabilisation/régularisation de la contribution de l'Etat hôte, l'Italie.

46. En réponse au dernier point soulevé par le représentant du Canada, le *Secrétaire Général de l'Institut* a rappelé que lors de sa dernière session, le Conseil de Direction avait demandé au Président de l'Institut et au Secrétariat d'approcher le Gouvernement hôte afin d'explorer la possibilité de stabiliser le montant de la contribution du pays hôte et, si possible, de le rendre obligatoire. Le Président avait écrit au Ministère italien de l'Economie et au Ministre des Affaires étrangères et ce dernier avait contacté le Secrétariat. La question était actuellement en discussion entre les deux parties.

47. Le *représentant du Mexique* a pris note en particulier des mesures proposées pour rationaliser l'utilisation des ressources et pour contenir les coûts du personnel (voir point No. 11 de l'ordre du jour) et s'est réjoui du fait que le Secrétariat pensait compenser le manque prévu de ressources par une coupure dans les dépenses. Le Gouvernement mexicain appréciait beaucoup le travail réalisé par le Secrétariat sur le plan administratif. C'était la première fois depuis des années qu'une augmentation du budget était demandée et, pour cette raison, la délégation du Mexique appuyait le budget proposé pour 2012.

48. *L'Assemblée Générale a approuvé le projet de Budget pour 2012, étant entendu que le Secrétariat apporterait les ajustements aux dépenses nécessaires en 2012 afin de couvrir le manque éventuel de ressources qui pourrait résulter des réclamations présentées par certains Etats membres concernant leur reclassement dans le tableau des contributions.*

49. *L'Assemblée Générale a pris note avec intérêt de la Résolution adoptée par le Conseil de Direction d'UNIDROIT lors de sa 90^{ème} session, tenue à Rome du 9 au 11 mai 2011, et a encouragé le Président d'UNIDROIT à poursuivre les consultations en cours avec le Gouvernement de l'Italie visant à stabiliser le niveau de contribution de ce Gouvernement et à l'inscrire parmi les dépenses obligatoires dans le budget de l'Etat italien.*

Point No. 12 de l'ordre du jour: Amendements au Règlement d'UNIDROIT (A.G. (69) 9)

50. Le *Secrétaire Général de l'Institut* a présenté ce point de l'ordre du jour en se référant au document A.G.(69) 9. L'Assemblée était invitée à adopter deux amendements au Règlement de l'Institut concernant les indemnités du personnel, visant tous deux à produire des économies et à aligner le système de l'Institut sur des systèmes plus modernes en vigueur au sein d'autres organisations internationales. Les deux propositions avaient été examinées et approuvées par le Conseil de Direction.

51. Le premier amendement proposé concernait les *indemnités d'expatriation*. Le tableau du personnel d'UNIDROIT prévoyait le classement du personnel en trois catégories (Catégorie A - professionnels; Catégories B et C - services généraux). Le personnel de Catégorie A avait droit au paiement d'une indemnité d'expatriation selon les mêmes conditions que le personnel de ce que l'on appelait les organisations coordonnées, à savoir l'OCDE, l'OTAN, le Conseil de l'Europe et plusieurs autres organisations en Europe. Le personnel de Catégorie A était également rémunéré selon les barèmes

de ces organisations coordonnées alors que le personnel des Catégories B et C étaient payés selon un barème approuvé par l'Assemblée Générale. Estimant comme de nombreuses autres Organisations que le raisonnement qui sous-tend les indemnités d'expatriation n'était plus le même que par le passé, la Commission des Finances avait, deux ans auparavant, commencé un examen du système en vue de la modification des indemnités d'expatriation du personnel: l'indemnité serait réduite de 20% au début de la quatrième année, puis diminuée régulièrement jusqu'à disparaître au terme de la septième année. Ce nouveau système s'appliquerait à tout le personnel recrutés après le 1^{er} janvier 2008 ce qui incluait le Secrétaire Général mais pourrait être étendu à d'autres membres du personnel sur une base volontaire.

52. La seconde proposition concernait *le tableau des effectifs* d'UNIDROIT qui figurait en annexe au Règlement d'UNIDROIT. Cette annexe dressait actuellement la liste d'un certain nombre de postes et prévoyait l'autorisation globale de l'Assemblée Générale de recruter du personnel au Secrétariat. Actuellement, chaque poste était lié à un certain niveau de salaire. La nouvelle proposition visait à regrouper tous les postes de Catégorie A, c'est-à-dire qu'un candidat à un poste spécifique ne devrait pas nécessairement être recruté à un niveau minimum, mais pourrait l'être à un ou même deux échelons au-dessous. L'avantage d'un tel système serait plus de souplesse dans le recrutement de nouveau personnel et un ensemble d'indemnités pour les candidats choisis qui serait en fait en rapport avec l'expérience et les qualifications de cette personne.

53. *L'Assemblée Générale a approuvé les amendements proposés aux articles 44 et 67 du Règlement d'UNIDROIT, ainsi qu'à son Annexe III.*

Point No. 13 de l'ordre du jour: Composition de la Commission des Finances pour la période triennale 2012-2014 (A.G. (69) 10)

54. Le *Secrétaire Général de l'Institut* a présenté ce point de l'ordre du jour en se référant au document A.G. (69) 10. La Commission des Finances accomplissait plusieurs fonctions importantes pour l'Institut en préparant toutes les décisions financières que prenait ensuite l'Assemblée Générale. Le Règlement de l'Institut ne prévoyait cependant ni la composition, ni de critères ou de procédures de nomination des membres de la Commission des Finances. Les seuls deux éléments traditionnellement présents concernant la composition étaient que tous les Etats membres placés dans la Catégorie I du tableau des contributions d'UNIDROIT y avaient toujours été représentés, ainsi que le pays hôte, l'Italie, au titre du premier contributeur au budget d'UNIDROIT. Un certain nombre d'autres pays placés dans d'autres catégories avaient été cooptés pour participer aux travaux de la Commission des Finances. La composition actuelle de la Commission des Finances était la suivante: Allemagne, Autriche, Canada, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Inde, Iran (République islamique d'), Italie, Japon, Mexique, Roumanie, Royaume-Uni et Suisse. Aucun membre actuel n'avait exprimé son intention de ne plus y siéger signifiant ainsi son souhaiter de continuer à être actif au sein du Comité. Le Secrétariat a donc proposé que l'Assemblée invite les Etats membres dont les contributions au budget régulier d'UNIDROIT avaient augmentées de plus de trois unités de contribution suite à l'adoption de la Résolution (69) 1 et qui n'étaient pas déjà membres, à se joindre aux travaux du Comité. Cela concernait actuellement le Brésil, la Chine et la République de Corée.

55. *L'Assemblée Générale a décidé de confirmer la composition actuelle de la Commission des Finances pour la période triennale commençant le 1^{er} janvier 2012 et d'inviter les Etats membres qui ne siègent pas dans la Commission et dont la contribution a augmenté de plus de trois unités de contribution suite à l'adoption de la Résolution (69) 1, à envisager de devenir également membres de la Commission des Finances.*

Point No. 14 de l'ordre du jour: Divers

56. *Aucune question n'ayant été soulevée sous ce point de l'ordre du jour, le Président de l'Assemblée Générale a déclaré la réunion close à 12h30.*

ANNEXE I**LIST OF PARTICIPANTS/LISTE DES PARTICIPANTS**

ARGENTINA / <i>ARGENTINE</i>	Mr Marcelo MASSONI Counsellor Embassy of Argentina in Italy
AUSTRALIA / <i>AUSTRALIE</i>	Mr Peter RAYNER Deputy Head of Mission Embassy of Australia in Italy Mr Toshi KAWAGUCHI Second Secretary Embassy of Australia in Italy
AUSTRIA / <i>AUTRICHE</i>	Ms Katharina WIESER Minister Embassy of Austria in Italy
BELGIUM / <i>BELGIQUE</i>	Mme Isabelle MANGELINCKX Consul Ambassade de Belgique en Italie
BOLIVIA / <i>BOLIVIE</i>	H.E. Mr Grover TÉRAN GAMBOA Ambassador of the Plurinational State of Bolivia in Italy Embassy of the Plurinational State of Bolivia in Italy Mr C. Eduardo UGARTECHE Counsellor Embassy of the Plurinational State of Bolivia in Italy
BRAZIL / <i>BRESIL</i>	Ms Gilda MOTTA SANTOS NEVES Counsellor Embassy of Brazil in Italy Mr Wilson ALVARENGA DOS SANTOS Clerk (Political) Embassy of Brazil in Italy
BULGARIA / <i>BULGARIE</i>	Mr Rossen RUFEV Second Secretary Embassy of Bulgaria in Italy
CANADA	Mr Craig WEICHEL Counsellor Embassy of Canada in Italy
CHILE / <i>CHILI</i>	Mr Rodrigo GUZMÁN First Secretary Embassy of Chile in Italy

CHINA / <i>CHINE</i>	Mr WU Cong Attaché Economic and Commercial Counsellor's Office Embassy of the People's Republic of China in Italy
COLOMBIA / <i>COLOMBIE</i>	H.E. Mr Juan PRIETO Ambassador of Colombia in Italy Embassy of Colombia in Italy Ms Maria Victoria SALCEDO BOLIVAR Counsellor Embassy of Colombia in Italy
CROATIA / <i>CROATIE</i>	Ms Ines ŠPREM Third Secretary Embassy of the Republic of Croatia in Italy
CZECH REPUBLIC / <i>REPUBLIQUE TCHEQUE</i>	Mr Milan TOUŠ Head of Economic Section Embassy of the Czech Republic in Italy
DENMARK / <i>DANEMARK</i>	Ms Iben J. SORENSEN Attaché Embassy of Denmark in Italy
EGYPT / <i>EGYPTE</i>	Mr Emad Magdy HANNA KAMEL First Secretary Embassy of the Arab Republic of Egypt in Italy
FINLAND / <i>FINLANDE</i>	Mr Pekka HIRVONEN First Secretary Embassy of Finland in Italy
FRANCE	Mme Françoise TRAVAILLOT Magistrat de liaison Ambassade de France en Italie
GERMANY / <i>ALLEMAGNE</i>	Ms Simone MAASSEN-KRUPKE Counsellor (Legal Affairs) Embassy of Germany in Italy
GREECE / <i>GRECE</i>	Mr Ioannis MALOUKOS Counsellor Embassy of Greece in Italy
HOLY SEE / <i>SAINT-SIEGE</i>	M. Giuseppe DALLA TORRE DEL TEMPIO DI SANGUINETTO Professeur – Président du Tribunal de la Cité du Vatican
HUNGARY / <i>HONGRIE</i>	Ms Petra KOVÁCS Third Secretary Embassy of Hungary in Italy

IRAN (ISLAMIC REPUBLIC OF / <i>IRAN (REPUBLIQUE ISLAMIQUE D')</i>)	Mr Seyed Kamal MIRKHALAF First Secretary Embassy of the Islamic Republic of Iran in Italy
IRELAND / <i>IRLANDE</i>	Ms Amal KAONA Second Secretary Embassy of Ireland in Italy
ITALY / <i>ITALIE</i>	Mr Giorgio MARRAPODI Minister Plenipotentiary Ministry of Foreign Affairs Ms Mariachiara MALAGUTI External Counsel Ministry of Foreign Affairs
JAPAN / <i>JAPON</i>	Ms Satoko MASUTANI KOIKE Third Secretary Embassy of Japan in Italy
LUXEMBOURG	S.E. Monsieur Jean-Louis WOLZFELD Ambassadeur du Luxembourg en Italie Ambassade du Luxembourg en Italie
MEXICO / <i>MEXIQUE</i>	H.E. Mr Miguel Ruiz CABAÑAS IZQUIERDO Ambassador of Mexico in Italy Embassy of Mexico in Italy Ms Emma Maria José RODRÍGUEZ SIFUENTES Minister Embassy of Mexico in Italy Ms Cecile de MAULEON Legal Adviser Embassy of Mexico in Italy
NETHERLANDS / <i>PAYS-BAS</i>	Ms Jeanine DE VOS First Secretary Political Section Embassy of the Netherlands in Italy
NIGERIA	Mr Folorunso I. ELUTILO Minister (Political Affairs) Embassy of Nigeria in Italy
NORWAY / <i>NORVEGE</i>	Ms Thea Marie DOLVA Intern Embassy of Norway in Italy
PARAGUAY	Ms Lorena PATIÑO Second Secretary Embassy of Paraguay in Italy
POLAND / <i>POLOGNE</i>	Ms Monika LANGIEWICZ First Secretary Embassy of Poland in Italy

PORTUGAL	Mr Carlos VELOSO COSTA Counsellor Embassy of Portugal in Italy
REPUBLIC OF KOREA / <i>REPUBLIQUE DE COREE</i>	Mr SHIN Woosic First Secretary Embassy of the Republic of Korea in Italy
ROMANIA / <i>ROUMANIE</i>	Ms Alina POPESCU First Secretary Embassy of Romania in Italy
RUSSIAN FEDERATION / <i>FEDERATION DE RUSSIE</i>	Mr Pavel M. VOLKOV Director of the Legal Department Ministry of Economic Development of the Russian Federation <i>Moscow</i> Mr Alexey A. FILIPPOV Counsellor Legal Department Ministry of Economic Development of the Russian Federation <i>Moscow</i>
SAN MARINO / <i>SAINT-MARIN</i>	Madame Marina EMILIANI Conseiller Ambassade de la République de Saint-Marin en Italie
SAUDI ARABIA / <i>ARABIE SAOUDITE</i>	Mr Mohammed A.M. AL SHMMARI Director of Legal Affairs Ministry of Foreign Affairs
SLOVAKIA / <i>SLOVAQUIE</i>	Mrs Petra FRANKOVÁ Third Secretary Embassy of the Slovak Republic in Italy Mrs Andrea KAVKOVA Intern Embassy of the Slovak Republic in Italy
SLOVENIA / <i>SLOVENIE</i>	Ms Romana BERNIK Head of Civil Law Section International Cooperation Department Ministry of Justice <i>Ljubljana</i>
SOUTH AFRICA / <i>AFRIQUE DU SUD</i>	H.E. Ms Thenjiwe Ethel MTINTSO Ambassador of South Africa in Italy Embassy of South Africa in Italy Mr Theunis KOTZE State Law Advisor Office of the Chief State Law Advisor (International Law) Department of International Relations and Co- operation - <i>Pretoria</i>

SPAIN / *ESPAGNE*

Mr Emilio PIN GODOS
First Secretary
Embassy of Spain in Italy

SWITZERLAND / *SUISSE*

Ms Teresa DI VITO
Assistante – Section juridique
Ambassade de Suisse en Italie

TURKEY / *TURQUIE*

Ms Makbule KOÇAK
Counsellor
Embassy of Turkey in Italy

UNITED KINGDOM/
ROYAUME-UNI

Ms Claudia GIUNCHIGLIA
Trade Relations Officer
Embassy of the United Kingdom in Italy

UNITED STATES OF AMERICA /
ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Mr Keith HEFFERN
Alternate Permanent Representative
U.S. Mission to the United Nations Agencies in Rome

URUGUAY

Ms Maria Marcela DOS SANTOS ROUX
Second Secretary
Embassy of Uruguay in Italy

OBSERVERS / *OBSERVATEURS*

SOVEREIGN MILITARY ORDER
OF MALTA/*ORDRE SOUVERAIN
MILITAIRE DE MALTE*

H.E. Mr Aldo PEZZANA CAPRANICA DEL GRILLO
Ambassador

UNIDROIT

Mr José Angelo ESTRELLA FARIA, Secretary-General / *Secrétaire-Général*

Mr Martin STANFORD, Deputy Secretary-General / *Secrétaire Général adjoint*

ANNEXE II**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la session par le Président d'UNIDROIT et par le Président de l'Assemblée Générale pour l'année 2010-2011
2. Nomination du Président de l'Assemblée Générale pour 2011-2012
3. Adoption de l'ordre du jour (A.G. (69) 1 rév.)
4. Exposé sur l'activité de l'Organisation en 2011 (A.G. (69) 2)
5. Rapport de la Commission des Finances sur sa 70^{ème} session (AG/Comm. Finances (70) 9)
6. Modifications définitives du Budget et approbation des Comptes pour l'exercice financier 2010 (A.G. (69) 3)
7. Ajustements au Budget de l'exercice financier 2011 (A.G. (69) 4)
8. Arriérés de contributions des Etats membres (A.G. (69) 5)
9. Situation financière des Etats membres inactifs (A.G. (69) 6)
10. Classement des Etats membres dans le tableau des contributions d'UNIDROIT (A.G. (69) 7)
11. Approbation du projet de Budget pour 2012 et fixation des contributions des Etats membres pour cet exercice financier (A.G. (69) 8)
12. Amendements au Règlement d'UNIDROIT (A.G. (69) 9)
13. Composition de la Commission des Finances pour la période triennale 2012-2014 (A.G. (69) 10)
14. Divers.

ANNEXE III**RESOLUTION (69) 1**

(adoptée par l'Assemblée Générale lors de sa 69^{ème} session, tenue à Rome le 1^{er} décembre 2011)

L'ASSEMBLEE GENERALE,

REAFFIRMANT l'obligation de tous les Etats membres de prendre en charge les dépenses de l'Institut, telles que réparties par l'Assemblée Générale, et de verser la totalité de leurs contributions à temps,

AYANT A L'ESPRIT l'article 16 du Statut organique d'UNIDROIT, qui prévoit le classement des Etats membres en catégories, chacune correspondant à un certain nombre d'unités de contribution, aux fins de la répartition des dépenses annuelles de l'Institut,

NOTANT que le nombre de catégories, le nombre d'unités correspondant à chaque catégorie, le montant de chaque unité, ainsi que le classement de chaque Gouvernement dans une catégorie, sont fixés par l'Assemblée Générale, tenant compte, parmi d'autres considérations, le revenu national du pays représenté,

RAPPELANT que la méthodologie actuelle pour le classement des Etats dans le tableau des contributions d'UNIDROIT, approuvée par l'Assemblée Générale à sa 52^{ème} session tenue le 27 novembre 1998, prévoit le classement des Etats membres en huit catégories plus une catégorie spéciale, chacune correspondant à un certain pourcentage des contributions dues par ces Etats au budget de l'Organisation des Nations Unies,

AYANT EXAMINE les rapports des 69^{ème} et 70^{ème} sessions de la Commission des Finances,

1. *REAFFIRME* le nombre de catégories, le nombre d'unités correspondant à chaque catégorie ainsi que les critères actuellement utilisés pour classer les Etats membres, tels qu'énoncés en Annexe I à la présente Résolution;
2. *APPROUVE* les recommandations de la Commission des Finances pour le reclassement d'un certain nombre d'Etats membres à la lumière du barème des quotes-parts des Nations Unies adopté par l'Assemblée Générale de l'Organisation des Nations Unies par le biais de sa résolution No. 64/248 du 23 décembre 2009;
3. *ADOpte* le tableau pour la répartition des contributions des Etats membres au budget ordinaire de l'Institut pour 2012, 2013 et 2014, tel qu'il figure en Annexe II à la présente Résolution;
4. *DEMANDE* à la Commission des Finances, conformément à son mandat, de réexaminer la méthodologie actuelle et d'envisager d'éventuelles améliorations, en gardant à l'esprit le principe de la capacité de paiement, et de faire des recommandations à l'Assemblée Générale le moment venu.

Annexe I

**Méthodologie pour le classement des Etats membres
dans le tableau des contributions d'UNIDROIT**

(telle qu'approuvée par l'Assemblée Générale lors de sa 52^{ème} session,
le 27 novembre 1998) ¹

Catégorie	Unités de contribution	Pourcentage de contribution au budget des Nations Unies
I	50	Plus de 3%
II	22	2% à 3%
III	18	1,00% à 2,00%
IV	13	0,960% à 0,999%
V	11	0,500% à 0,959%
VI	9	0,450% à 0,499%
VII	8	0,115% à 0,449%
VIII	5	0,005% à 0,114%
Spéciale	1	0,0% à 0,004%.

¹ Voir UNIDROIT 1998 - A.G. (52) 8 rév. et UNIDROIT 1998 - AG(52)13, p. 14.

Annexe II						
TABLEAU REVISE DES CONTRIBUTIONS ANNUELLES A UNIDROIT DES ETATS MEMBRES (AUTRES QUE L'ITALIE) POUR 2012						
Catégorie	Taux correspondant dans barème Nations Unies	Etat	Budget NU évaluation 2010-2012	No d'unités (2011)	Valeur unité	Contribution 2011
I	3% +	Allemagne	8.018	50	€ 2.450	€ 122.500
		Canada	3.207	50	€ 2.450	€ 122.500
		Chine	3.189	50	€ 2.450	€ 122.500
		Espagne	3.177	50	€ 2.450	€ 122.500
		Etats-Unis d'Amérique	22.000	50	€ 2.450	€ 122.500
		France	6.123	50	€ 2.450	€ 122.500
		Japon	12.530	50	€ 2.450	€ 122.500
		Royaume-Uni	6.604	50	€ 2.450	€ 122.500
II	2%-3%	Fédération de Russie	1.602	22	€ 2.450	€ 53.900
		République de Corée	2.260	22	€ 2.450	€ 53.900
III	1%-2%	Australie	1.933	18	€ 2.450	€ 44.100
		Belgique	1.075	18	€ 2.450	€ 44.100
		Brésil	1.611	18	€ 2.450	€ 44.100
		Pays-Bas	1.855	18	€ 2.450	€ 44.100
		Suède	1.064	18	€ 2.450	€ 44.100
		Suisse	1.130	18	€ 2.450	€ 44.100
IV	0.960%-0.99%	Mexique	2.356	13	€ 2.450	€ 31.850
V	0.5%-0.959%	Arabie saoudite	0.830	11	€ 2.450	€ 26.950
		Autriche	0.851	11	€ 2.450	€ 26.950
		Danemark	0.736	11	€ 2.450	€ 26.950
		Finlande	0.566	11	€ 2.450	€ 26.950
		Grèce	0.691	11	€ 2.450	€ 26.950
		Norvège	0.871	11	€ 2.450	€ 26.950
		Pologne	0.828	11	€ 2.450	€ 26.950
		Portugal	0.511	11	€ 2.450	€ 26.950
VI	0.450%-0.499%	Afrique du sud	0.385	9	€ 2.450	€ 22.050
		Inde	0.534	9	€ 2.450	€ 22.050
		Irlande	0.498	9	€ 2.450	€ 22.050
		Turquie	0.617	9	€ 2.450	€ 22.050
VII	0.115%-0.449%	Argentine	0.287	8	€ 2.450	€ 19.600
		Chili	0.236	8	€ 2.450	€ 19.600
		Colombie	0.144	8	€ 2.450	€ 19.600
		Hongrie	0.291	8	€ 2.450	€ 19.600
		Indonésie	0.238	8	€ 2.450	€ 19.600
		Iran	0.233	8	€ 2.450	€ 19.600
		Israël	0.384	8	€ 2.450	€ 19.600
		République tchèque	0.349	8	€ 2.450	€ 19.600
		Roumanie	0.177	8	€ 2.450	€ 19.600
		Slovaquie	0.142	8	€ 2.450	€ 19.600
		Venezuela	0.314	8	€ 2.450	€ 19.600

VIII	0.005%-0.114%	Bulgarie	0.038	5	€ 2.450	€ 12.250
		Croatie	0.097	5	€ 2.450	€ 12.250
		Chypre	0.046	5	€ 2.450	€ 12.250
		Egypte	0.094	5	€ 2.450	€ 12.250
		Estonie	0.040	5	€ 2.450	€ 12.250
		Lettonie	0.038	5	€ 2.450	€ 12.250
		Lituanie	0.065	5	€ 2.450	€ 12.250
		Luxembourg	0.090	5	€ 2.450	€ 12.250
		Malte	0.017	5	€ 2.450	€ 12.250
		Nigéria	0.078	5	€ 2.450	€ 12.250
		Pakistan	0.082	5	€ 2.450	€ 12.250
		Paraguay	0.007	5	€ 2.450	€ 12.250
		Serbie	0.037	5	€ 2.450	€ 12.250
		Slovénie	0.103	5	€ 2.450	€ 12.250
		Tunisie	0.030	5	€ 2.450	€ 12.250
Uruguay	0.027	5	€ 2.450	€ 12.250		
Spéciale	0.001%-0.004%	Saint Marin	0.003	1	€ 2.450	€ 2.450
		Saint Siège	0.001	1	€ 2.450	€ 2.450
				859		€ 2.104.550

ANNEXE IV**RESOLUTION**

adoptée par le Conseil de Direction lors de sa 90^{ème} session tenue le 11 mai 2011

LE CONSEIL DE DIRECTION,

RECONNAISSANT le soutien constant et actif apporté par l'Italie dans la promotion d'UNIDROIT et de ses activités;

EXPRIMANT sa gratitude au Gouvernement italien pour les contributions généreuses, financières et en nature, versées au fil des ans;

PRENANT NOTE du fait que la crise financière actuelle et son impact sur les finances publiques ont conduit le Gouvernement italien, en 2009 et 2010, à réduire sa contribution statutaire;

INVITE

le Président à examiner avec le Gouvernement italien la possibilité de revenir à sa contribution telle qu'établie en 2008, d'exprimer cette contribution en pourcentage des dépenses totales ordinaires de l'Institut ou en nombre d'unités de contribution du budget d'UNIDROIT et que cette dépense figure parmi les dépenses obligatoires du budget de l'Etat italien.